

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Affaire Mike Jocktane et Gnembou Moutsona : la part de vérité des avocats

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

Le 10 octobre 2023, les Conseils de Mike Steeve Dave Jocktane, Thérance Gnembou Moutsona, deux candidats à l'élection présidentielle de 2023 – avant de se ranger derrière le candidat consensuel de la plateforme Alternance 2023, Albert Ondo Ossa – et Joël Kassoum Ndong Assoumou, détenus depuis le 11 septembre dernier à la prison centrale d'Oyem, ont tenu un point de presse à Libreville.

But de cette rencontre avec la presse, éclairer l'opinion nationale et internationale sur la réalité des faits qui ont conduit leurs clients en prison. Notamment, " associations de malfaiteurs, déclarations mensongères, allégations mensongères et complicité d'allégations mensongères". Infractions prévues et punies par les dispositions des articles 48, 93, 122, et 193 du Code pénal gabonais.

Constitués de Mes Gilbert Erangah, Annie Esther Ogowet et Micheline Bourdettes, les Conseils se sont insurgés contre la manière dont les faits se sont déroulés. Participant, précisent-ils, au ternissement de l'image de leurs clients. Toute chose qui n'exclut pas d'ester en justice les auteurs. Les avocats rappellent que c'est le 4 septembre que Mike Steeve Dave Jocktane, Thérance Gnembou Moutsona et Joël Kassoum Ndong Assoumou, quittent Libreville à destination de Mongomo, en Guinée équatoriale. Parvenue au premier poste de contrôle, sur la route du village Medzeng, une interdiction de sortie du territoire pour les personnalités politiques et autres est signifiée oralement à Mike Jocktane qui décide de rebrousser chemin. Il emprunte alors un véhicule conduit par un curé qui rentrait de la Guinée équatoriale. Mais dans la nuit, il est interpellé à

l'hôtel de la place où il logeait. Après l'arrestation de ses deux compagnons de voyage à Oyem.

Après le contrôle, poursuit l'un des avocats, les gendarmes constatent que Gnembou Moutsona était porteur d'un ordre de mission adressée à Teodorin Obiang Nguema Mangué et une autre adressée à Faustin-Archange Touadera. Mais les avocats s'étonnent " qu'une curieuse fixation soit faite sur la lettre destinée au vice-président de la Guinée équatoriale, Teodorino Obiang Nguema Mangué, alors que le contenu est le même que celles adressées à d'autres hauts cadres et personnalités des pays de la sous-région". Notamment de la Guinée équatoriale, hôte d'une conférence de la CEEAC.

" En effet, après le coup d'État du 30 août, une médiation au soutien de la reconnaissance de la victoire du Pr Albert Ondo Ossa, candidat consensuel, était sollicitée pour rendre plus efficace et efficiente la période et par la prise en compte fondamentale et indispensable des acteurs d'Alternance 2023 dans le processus de transition. Il ne s'agissait là ni plus ni moins que de rétablir l'ordre constitutionnel, encore appelé ordre républicain, lequel n'est pas à confondre avec insurrection ou rébellion ou révolte ou putsch ", ont souligné les avocats.

Au final, les avocats ont tenu à rappeler que les deux anciens candidats à l'élection présidentielle sont des fervents patriotes, des hommes d'honneur. " Ils n'auraient jamais eu l'intention de causer un quelconque tort à la nation."

" Le dossier étant en instruction, nous sommes tenus par la confidentialité de l'instruction, nous ne pouvons donc pas vous faire un exposé détaillé des questions et des réponses données durant les phases d'instruction ", ont conclu les Conseils.



Les deux ex-candidats à la présidentielle, Mike Jocktane et Thérance Gnembou Moutsona.

Laccruche Alihanga, Sylvia Bongo : une confrontation apparemment sur des soupçons de malversations financières

G.R.M
Libreville/Gabon

C'EST dans un état d'amaigrissement inquiétant que Brice Laccruche Alihanga est arrivé au Palais de justice de Libreville hier. Accompagné de ses avocats, l'ancien directeur de cabinet (2017-2019) d'Ali Bongo Ondimba était vêtu d'un t-shirt et d'une paire de babouches noires, ainsi que d'un jean bleu. Si elle n'avait pas encore eu lieu au moment où nous mettions sous presse, il devait faire face à Sylvia Bongo Ondimba dans le cadre d'une confrontation en lien, apprend-on, à des faits présumés de malversations et soustraction frauduleuse d'argent public. Des faits qui remonteraient à quasiment 10 ans, selon certaines



L'ex-directeur de cabinet du président de la République Brice Laccruche Alihanga (D) et l'ex-première dame Sylvia Bongo Ondimba (G).

indiscrétions. Brice Laccruche Alihanga a été arrêté le 3 décembre 2019, avant d'être placé, onze jours plus tard, sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville, avec d'anciens membres du gouvernement pour malversations financières,

détournement de fonds publics, blanchiment de capitaux en bande organisée, concussion et faux et usage de faux. Des crimes et délits pour lesquels le nom de l'ex-Première Dame aurait toujours été cité, soit comme complice, soit comme actrice.